**Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports**

**ETABLISSEMENT (RNE)**

**ADRESSE LIGNE 1**

**ADRESSE LIGNE 2**

# Avenant de renouvellement de la période d’essai au contrat d’assistant d’éducation

*-Vu le décret n° 86-83 modifié du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat, notamment son article 9;*

*-Vu le contrat de recrutement en qualité d’assistant d’éducation de Civilité NOM Prénom en date du JJ/MM/AAAA;*

*-Vu l’entretien avec Civilité NOM Prénom en date du JJ/MM/AAAA lors duquel lui a été signifié les points suivants : (lister les points à améliorer)*

Entre les soussignés :

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

d'une part,

Civilité NOM Prénom

né(e) le JJ/MM/AAAA

domicilié(e) : ADRESSE,

d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 3 bis** La période d’essai du contrat d’assistant d’éducation du JJ/MM/AAAA au JJ/MM/AAAA est renouvelée pour une période de XX jours ouvrés, jusqu’au JJ/MM/AAAA.

Fait à VILLE, le JJ/MM/AAAA

Le chef d'établissement, L'intéressé(e),

Signature du chef d'établissement Signature de l'intéressée

 *(précédée de la mention manuscrite "lu et approuvé")*